



Présentation du KIT prévention des VSST

Jean-Noël AMATO

Sommaire

- Tour de table => Les VSST : *Kwa sa i lé ?*
- Quizz VSST
- Présentation du Kit VSST (en 3 minutes)
- Sexisme sans façon (jeu)
- Des outils - des ressources (en plus d'un Kit)

#1

Tour de table => Les VSST : *Kwa sa i lé* ?

- Vous en êtes où dans vos structures ?
- Il y a des soirées bière-foot et PMU organisées tous les jeudis soir ?
- Les remarques sexistes, c'est toléré tant que c'est « pour rigoler » ?

#2

Quizz VSST

Sortez vos téléphones

Pour rappel en Juin 2023

→ Violences internes au travail : harcèlement sexuel et agissements sexistes (22 Juin 2023, #SQVCT2023)

→ <https://www.preventionpro974.re/violences-internes-au-travail-harcelement-sexuel-et-agissements-sexistes-22-juin-2023-sqvct2023/>

→ Avec Work-Saga, ChancEgal et le Défenseur des Droits Réunion-Mayotte

Le quizz

→ Le Quizz



→ Les réponses



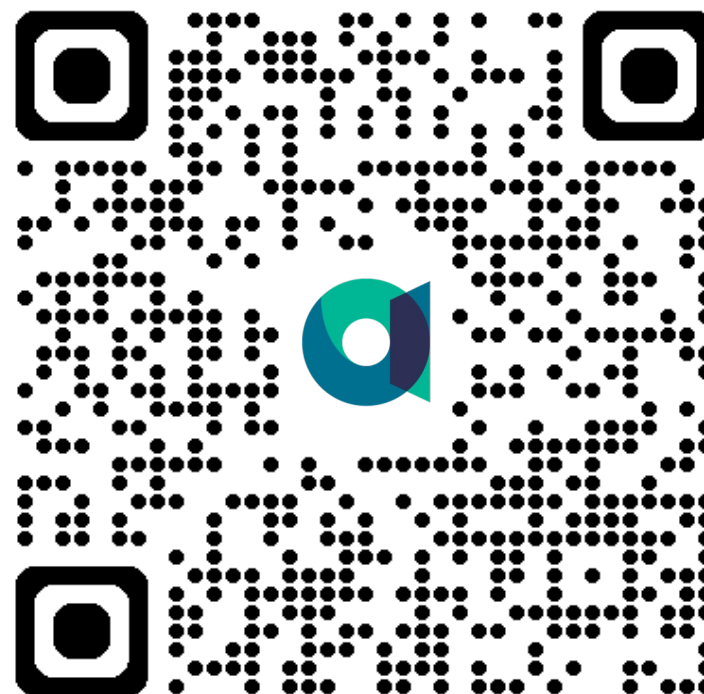
→ www.urlr.me/hwbH6t

→ Le Quizz



→ www.urlr.me/hwbH6t

→ Les réponses



→ www.urlr.me/wudhZs

12 Avril 2023

27^e pays au
monde

5^e pays de
l'UE

Le 12 avril 2023, la France a ratifié la Convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019 auprès du Directeur général de l'OIT.



Olivier Dussopt, ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion (g), et le Directeur général de l'OIT, Gilbert F. Hounbo (d) © OIT

La convention n° 190 est un instrument emblématique. C'est la première norme internationale du travail à traiter de la violence et du harcèlement dans le monde du travail. Avec la recommandation n° 206, elle offre un cadre d'action commun et une occasion unique de façonner un avenir du travail fondé sur la justice sociale.

#3

Le Kit VSST de l'Anact



Origine du KIT

3 constats clés à l'origine du kit :

- le manque d'outillage pour les référents CSE et employeur
- Les entreprises abordent souvent les VSST comme des comportements individuels inappropriés, sans intégrer leur dimension collective et organisationnelle.
- Les demandes concernent essentiellement le volet prévention secondaire (sensibilisation, formation).

>> **AAP SDFE** (Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes) : concevoir un **KIT** pour les référents

Un outil complémentaire à l'offre Anact sur la prévention des VSST

CONNAÎTRE

Je veux avoir un aperçu
sur un sujet

- Participer au jeu « sexisme sans façon »
- QUIZ VSST

Je veux comprendre un
sujet

- 4 webinaires Anact
- Guide Prévention des VSST

Je veux maîtriser un
sujet

- Animation d'une communauté de référents : études de cas
- Les 5 monographies d'entreprises

AGIR

Je veux mettre en place
une action

- Formation Animer le jeu « sexisme sans façon »
- **KIT prévention des VSST**

Je veux lancer une
démarche

- Formation « piloter une démarche de prévention des VSST » dédiée aux référents

Je veux adapter et
transmettre



Un titre :

« KIT des référentes et référents CSE et employeur :
Prévenir en amont les violences sexistes et sexuelles au travail (VSST) »

Public cible :

Ce kit s'adresse en priorité **aux référents CSE et employeur**.

Il peut également être utile aux acteurs internes à l'entreprise (directions, RH, instance représentative du personnel) ainsi que les consultants formateurs qui les accompagnent.

ET vous en tant que SDCP ;-)

Une conception collaborative et experte

- ➔ 15 Référents CSE et 18 référents employeurs
20 consultants spécialisés dans la prévention des VSST
*Pour identifier les pratiques, besoins et préoccupations,
réaliser un test en ligne et conduire un REX sur le KIT*
- ➔ 4 Aracts mobilisées
Pour rédiger les fiches et monographies d'entreprises
- ➔ 5 grands relecteurs
SDFE, DRDFE Grand Est, DDETS Seine Maritime, DREETS Centre Val
de Loire, FIDAL
Pour valider l'aspect juridique

Objectifs du KIT : PASSER A L'ACTION

- **Fournir des repères clairs pour organiser les 3 niveaux de prévention :**
primaire, secondaire et tertiaire
- **Outiller concrètement l'action** des référents
- **Favoriser une culture commune** de prévention en entreprise

POUR :

- diagnostiquer efficacement les facteurs de risque organisationnels
- mobiliser des ressources pour une prévention efficace
- Élaborer la procédure de signalement pour garantir la qualité et l'éthique dans le traitement des signalements

Singularités du KIT Anact :

- **Reconnaître les VSST** comme un risque professionnel à **part entière**
 - **Promouvoir la prévention** comme **levier d'amélioration des conditions de travail**
 - **Agir en amont** avec une approche de **prévention primaire**
 - **Valoriser des actions concrètes**, fondamentaux et bonnes pratiques
 - **Mutualiser les ressources** pour faciliter la mise en œuvre
-
- ✓ **1^{er} kit spécifiquement dédié aux référents VSST**
pour les aider à préciser leur lettre de mission (employeur) ou périmètre de mandat (CSE) du référent
 - ✓ **Un kit paritaire pour CSE et employeur**, adapté aux TPE, PME et grandes entreprises
 - ✓ **Un kit construit à partir des retours terrain** de 33 référents et 20 consultants
 - ✓ **Un kit opérationnel** (10 fiches outils) et illustré d'exemples d'entreprises

37 fiches accessibles via anact.fr



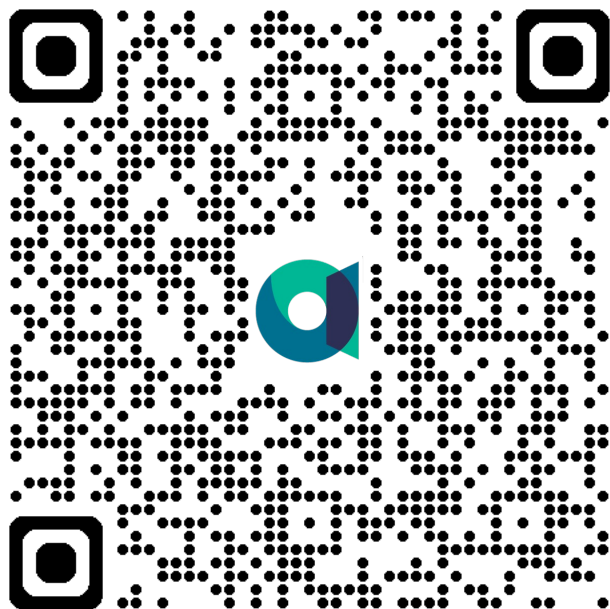
3 formats de fiches :

- **Fiche Repères** : pour comprendre les enjeux
- **Fiche Outils** : des modèles concrets pour passer à l'action
- **Fiche Ressources** : documentation, retours d'expérience et exemples inspirants.

Un contenu structuré autour de 6 parties

1. Élaborer le plan de prévention
2. Définir les missions et le rôle du référent VSST
3. Prévenir en amont les risques des VSST (prévention primaire)
4. Apprendre à reconnaître et dépister les VSST (prévention secondaire)
5. Mettre en place un dispositif de traitement des VSST (prévention tertiaire)
6. Témoignages et récits d'entreprise

Pour accéder au kit :



www.urlr.me/pUsGtP

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL

Consultez le kit
pour prévenir en
amont les risques

Des fiches à télécharger
gratuitement !

anact.fr



<https://www.anact.fr/kit-des-referentes-et-referents-cse-et-employeur-prevenir-les-violences-sexistes-et-sexuelles-au>

#4

Sexisme sans façon

Les différentes facettes du sexisme

Le modèle de l'anact



Le totem pour guider vos réponses

NON SEXISME

NON SEXISTE

Propos, actes et comportements qui ne se basent pas sur :

- Les stéréotypes de sexe et de l'orientation sexuelle
- La répartition traditionnelle des rôles entre les femmes et les hommes
- La hiérarchisation d'un sexe par rapport à l'autre

Rapport du Conseil Supérieur de l'Égalité Professionnelle sur le sexisme dans le monde du travail (2015)

AGISSEMENTS SEXISTES

SEXISME « BIENVEILLANT »

Agissement sexiste du type :

- Propos paternalistes ou appellations familières
- Compliments appuyés sur le physique, la tenue ou le comportement
- Valorisation de compétences soit disant complémentaires renvoyant aux stéréotypes de sexe

- article L.1142-2-1 / code du travail -
Agissement lié au sexe, ayant pour objet ou effet de porter atteinte à la dignité ou créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant, offensant

SEXISME MASQUÉ

Agissement sexiste du type :

- Blagues, humour sexiste
- Répartition des tâches selon les stéréotypes de sexe
- Exclusion de certaines tâches ou actions

- article L.1142-2-1 / code du travail -
Agissement lié au sexe, ayant pour objet ou effet de porter atteinte à la dignité ou créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant, offensant

SEXISME HOSTILE

Agissement sexiste du type :

- Manifestations d'irrespect ou de mépris, injures
- Propos dégradants, dévalorisants ou infériorisants, dénigrement des compétences ou des capacités
- Remarques culpabilisantes sur les responsabilités familiales

- article L.1142-2-1 / code du travail -
Agissement lié au sexe, ayant pour objet ou effet de porter atteinte à la dignité ou créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant, offensant

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

HARCÈLEMENT SEXUEL

Actes :

- Non désirés et répétés à connotation sexiste ou sexuelle (propos, plaisanteries, sms, courriels, affichages, images, vidéos...)
- Sous forme d'une pression grave, même non répétée, dans le but réel ou apparent afin d'obtenir un acte de nature sexuelle

- article L.1153-1 / code du travail -
- article 222-33 / code pénal -

AGRESSION SEXUELLE

Contact physique sur une des 5 parties du corps (bouche, poitrine, sexe, fesses, cuisses) avec :

- Surprise
- Menace
- Contrainte
- Violence

Une agression sexuelle qui s'accompagne d'une pénétration est un viol, considéré comme un crime et puni comme tel

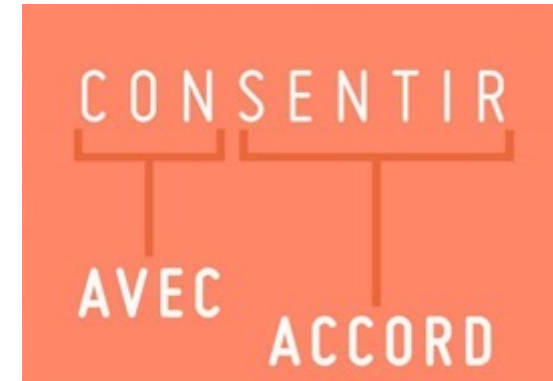
- articles 222-22 et 23 / code pénal -



NON SEXISME

Vous avez dit consentement ?

- ❖ Le consentement (ou le non consentement) peut être verbal (propos, écrits) ou non verbal (comportements, silences, attitudes d'évitement) ou les deux
- ❖ Le silence ne vaut pas consentement
- ❖ Le consentement est temporaire, peut être donné et retiré à tout moment
- ❖ Le consentement doit être libre et éclairé
- ❖ Il doit être donné par la personne elle-même
- ❖ Il n'y a pas consentement si :
 - . il est donné par un tiers ;
 - . la personne n'a pas la capacité de consentir (à titre d'exemple, la personne est inconsciente du fait notamment de l'alcool ou de drogues, de médicaments) ;
 - . La personne a subi des violences, des menaces, de la contrainte physique ou morale.



Vous avez dit rapport d'égalité ?

Savoir cerner les frontières : distinguer...

❖ la séduction ...

La différence entre séduction et harcèlement réside dans le **consentement**. Lorsqu'une personne souhaite en séduire une autre, elle a des propos et des comportements **respectueux**.

Les relations souhaitées sont égalitaires et réciproques.

La personne se sent en sécurité.

❖ ... du harcèlement sexuel ?

À l'inverse, la personne qui harcèle veut **imposer ses choix**. Elle nie l'autre. Elle ne tient pas compte de ses désirs, ni de son consentement.

La victime est mal à l'aise, humiliée, en colère.

S'installe alors une **situation de domination**. Les comportements et propos subis créent un climat d'insécurité, de peur et de tension pour la victime.

**La séduction implique un rapport d'égalité
alors que le harcèlement sexuel repose sur un rapport de domination.**

L'AGISSEMENT SEXISTE

« Nul ne doit subir d'agissement sexiste, défini comme tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour **objet** ou pour **effet** de porter atteinte à sa **dignité** ou de créer un **environnement intimidant**, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. »

*Article L. 1142-2-1 du Code du travail
Défini depuis la loi Rebsamen de 2015*

LES AGISSEMENTS SEXISTES

- ✓ **Le sexisme bienveillant :**
 - Propos paternalistes /infantilisants
 - Valorisation de compétences considérées comme complémentaires et renvoyant aux stéréotypes de sexe
- ✓ **Le sexisme masqué :**
 - Blagues déplacées / Répartition des tâches selon des stéréotypes sexistes
 - Exclusion de certaines actions
- ✓ **Le sexisme hostile :**
 - Injures / propos dégradants / infériorisants
 - Remarques culpabilisantes par rapport aux responsabilités familiales

#4.1

Repérer les différentes facettes du sexisme

Quizz



Un ou une collègue fait des avances à un
ou une collègue qui ne répond ni oui ni
non.

Pouvons-nous dire qu'il y a eu
consentement aux avances ?

Un ou une collègue fait des avances à un ou une collègue qui ne répond ni oui ni non. Pouvons-nous dire qu'il y a eu consentement aux avances ?

Réponse : FAUX

En matière de consentement, le silence est considéré comme un non consentement.

« *Qui ne dit mot, ne consent pas* »

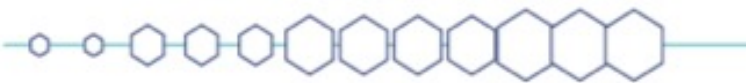
Les attitudes de séduction ou de drague entre femmes et hommes sont-elles qualifiées d'agissements sexistes selon la loi ?

Les attitudes de séduction ou de drague entre femmes et hommes sont –elles qualifiées d'agissements sexistes selon la loi ?

Réponse : FAUX

Dans la mesure où ce ne sont pas des actes qui ont pour effets de porter atteinte à la dignité de la personne en raison de son sexe ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant

NON SEXISTE



Propos, actes et comportements
qui ne se basent pas sur :

- Les stéréotypes de sexe et de l'orientation sexuelle
- La répartition traditionnelle des rôles entre les femmes et les hommes
- La hiérarchisation d'un sexe par rapport à l'autre

*Rapport du Conseil Supérieur de l'Égalité
Professionnelle sur le sexisme dans le monde du travail
(2015)*

Les 6 facettes du sexisme

Ce mardi, Adrien
complimente Solène: « Il est
vraiment beau ton chemisier
avec son joli décolleté ! »

**Renvoie à l'objet et non à la
personne, commentaire occasionnel**

La cheffe du restaurant propose
un dîner en tête à tête à son
serveur qui est content et accepte
avec enthousiasme.

**Consentement
explicite de l'intéressé**



Financé par
l'Union européenne

Lors d'un recrutement pour un poste de manager, le RH dit : « Je préfère que ce soit une femme, car les équipes ont beaucoup souffert ces derniers temps »

Réponse :

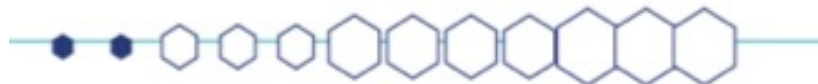
- ◇ Un agissement sexiste ?
- ◇ Du harcèlement sexuel ?
- ◇ Une agression sexuelle ?
- ◇ Aucun des 3

Lors d'un recrutement pour un poste de manager, le RH dit : « Je préfère que ce soit une femme, car les équipes ont beaucoup souffert ces derniers temps »

Réponse :

- ◇ Un agissement sexiste ? **Sexisme bienveillant car valorise les soi-disant qualités féminines innées**
- ◇ Du harcèlement sexuel ?
- ◇ Une agression sexuelle ?
- ◇ Aucun des 3

SEXISME « BIENVEILLANT »



Les 6 facettes du sexisme

Agissement sexiste du type :

- Propos paternalistes ou appellations familières
- Compliments appuyés sur le physique, la tenue ou le comportement
- Valorisation de compétences soit disant complémentaires renvoyant aux stéréotypes de sexe

Chaque matin, le patron salut sa serveuse : « Bonjour ma belle, t'es bien habillée ! »

- article L. 1142-2-1 / code du travail -
Agissement lié au sexe, ayant pour objet ou effet de porter atteinte à la dignité ou créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant, offensant

Sonia demande à son collègue de prendre des notes lors de la réunion. Mais leur cheffe les interrompt : « Non un homme ne peut pas faire 2 choses à la fois »

Réponse :

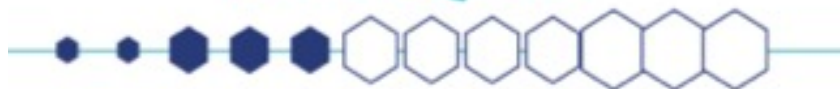
- ◇ Un agissement sexiste ?
- ◇ Du harcèlement sexuel ?
- ◇ Une agression sexuelle ?
- ◇ Aucun des 3

Sonia demande à son collègue de prendre des notes lors de la réunion. Mais leur cheffe les interrompt : « Non un homme ne peut pas faire 2 choses à la fois »

Réponse :

- ◇ Un agissement sexiste ? Sexisme masqué car renvoie à la répartition des tâches selon les stéréotypes de sexe
- ◇ Du harcèlement sexuel ?
- ◇ Une agression sexuelle ?
- ◇ Aucun des 3

SEXISME MASQUÉ



Les 6 facettes du sexisme

Agissement sexiste du type :

- Blagues, humour sexiste
- Répartition des tâches selon les stéréotypes de sexe
- Exclusion de certaines tâches ou actions

« Je préfère que ce soit lui qui négocie avec la banque, plutôt que Sofia. Les hommes gèrent mieux l'approche financière »

- article L. 1142-2-1 / code du travail -
Agissement lié au sexe, ayant pour objet ou effet de porter atteinte à la dignité ou créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant, offensant

Lors des réunions, Enzo ne cesse de couper la parole aux femmes de l'équipe.

S'agit-il :

- ◇ Un agissement sexiste ?
- ◇ Du harcèlement sexuel ?
- ◇ Une agression sexuelle ?
- ◇ Aucun des 3

Lors des réunions, Enzo ne cesse de couper la parole aux femmes de l'équipe.

Réponse :

◇ Un agissement sexiste : Sexisme hostile car dénie et exclut la parole des femmes

Rappel :

- Manifestations d'irrespect ou de mépris, injures
- Propos dégradants, dévalorisants ou infériorisant, dénigrement des compétences ou des capacités
- Remarques culpabilisantes sur les responsabilités familiales

◇ Du harcèlement sexuel ?

◇ Une agression sexuelle ?

◇ Aucun des 3

SEXISME HOSTILE



Les 6 facettes du sexisme

Agissement sexiste du type :

- Manifestations d'irrespect ou de mépris , injures
- Propos dégradants, dévalorisants ou infériorisants, dénigrement des compétences ou des capacités
- Remarques culpabilisantes sur les responsabilités familiales

- article L.1142-2-1 / code du travail -
Agissement lié au sexe, ayant pour objet ou effet de porter atteinte à la dignité ou créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant, offensant

Le directeur apprend la demande de congé de son collaborateur et lui demande car son enfant est malade:
« ça ne peut pas être pris par votre femme ? »

Nathalie laisse apparaître son décolleté de façon involontaire en se penchant sur la fontaine à eau. Adrien qui passe par là lui dit d'un ton menaçant : « Ne reste pas comme ça, il pourrait t'arriver des misères la prochaine fois !

Réponse

- ◇ Un agissement sexiste ?
- ◇ Du harcèlement sexuel ?
- ◇ Une agression sexuelle ?
- ◇ Aucun des 3

Nathalie laisse apparaître son décolleté de façon involontaire en se penchant sur la fontaine à eau. Adrien qui passe par là lui dit d'un ton menaçant : « Ne reste pas comme ça, il pourrait t'arriver des misères la prochaine fois !

Réponse

- ◇ Un agissement sexiste ?
- ◇ Du harcèlement sexuel ? Car menace qui peut s'apparenter à une pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle
- ◇ Une agression sexuelle ?
- ◇ Aucun des 3

HARCÈLEMENT SEXUEL



Les 6 facettes du sexisme

Actes :

- Non désirés et répétés à connotation sexiste ou sexuelle (propos, plaisanteries, sms, courriels, affichages, images, vidéos...)
- Sous forme d'une pression grave, même non répétée, dans le but réel ou apparent afin d'obtenir un acte de nature sexuelle

- article L1153-1 / code du travail -
- article 222-33 / code pénal -



Financé par
l'Union européenne

Ce matin, Jean passe dans le couloir et fait par surprise un bisou dans le cou de Nora .

Réponse

- ◇ Un agissement sexiste ?
- ◇ Du harcèlement sexuel ?
- ◇ Une agression sexuelle ?
- ◇ Aucun des 3

Ce matin, Jean passe dans le couloir et fait par surprise un bisou dans le cou de Nora .

Réponse

- ◇ Un agissement sexiste ?
- ◇ Du harcèlement sexuel ?
- ◇ Une agression sexuelle ? à vérifier si pas agression (risque de réaction agressive...) Pas d'éléments sur historique des relations Nora Jean
- ◇ Aucun des 3 car ce n'est pas une des 5 zones du corps à connotation sexuelle et pas un acte répété

AGRESSION SEXUELLE



Les 6 facettes du sexisme

Contact physique sur une des 5 parties du corps (bouche, poitrine, sexe, fesses, cuisses) avec :

- Surprise
- Menace
- Contrainte
- Violence

*Une agression sexuelle
qui s'accompagne d'une pénétration est
un viol, considéré comme un crime et
puni comme tel*

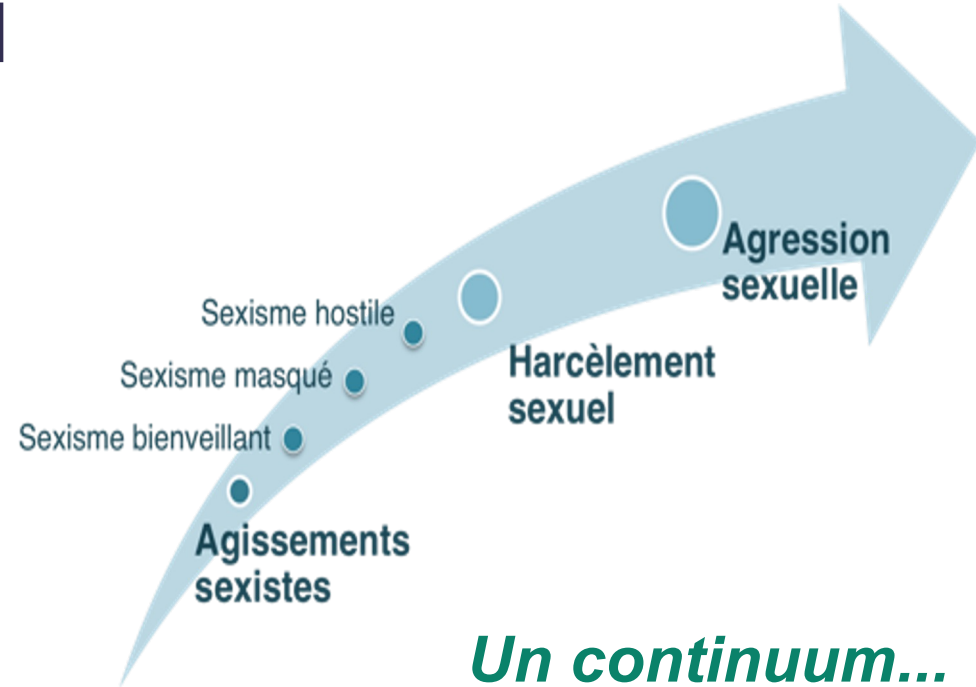
- articles 222-22 et 23 / code pénal -



Financé par
l'Union européenne

Définitions du sexisme au travail

- Le sexisme est une idéologie discriminatoire qui repose sur une infériorisation d'un sexe par rapport à un autre
- Elles concernent majoritairement les femmes mais aussi les hommes, ainsi que les personnes selon leur orientation sexuelle ou identité de genre (notamment personnes LGBTQIA+).
- Le sexisme au travail fait partie des RPS - risques psychosociaux, cette forme de violence commence avec des mots



Un continuum...

Une culture d'entreprise tolérante au sexisme ordinaire peut favoriser la survenue de comportements plus graves !

#4.2

Comprendre le modèle de l'Anact

Un risque professionnel comme un autre

La prévention du sexisme rentre dans la responsabilité de l'employeur d'assurer, de manière générale, la santé physique et mentale des salariés :

« L'employeur prend **les mesures nécessaires** pour assurer la **sécurité** et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent des actions de **prévention** des risques professionnels, des actions **d'information** et de **formation** et la mise en place d'une **organisation** et de **moyens adaptés...** »

(Article L. 4121-1 du code du travail)

Anact : l'approche organisationnelle du risque VSST

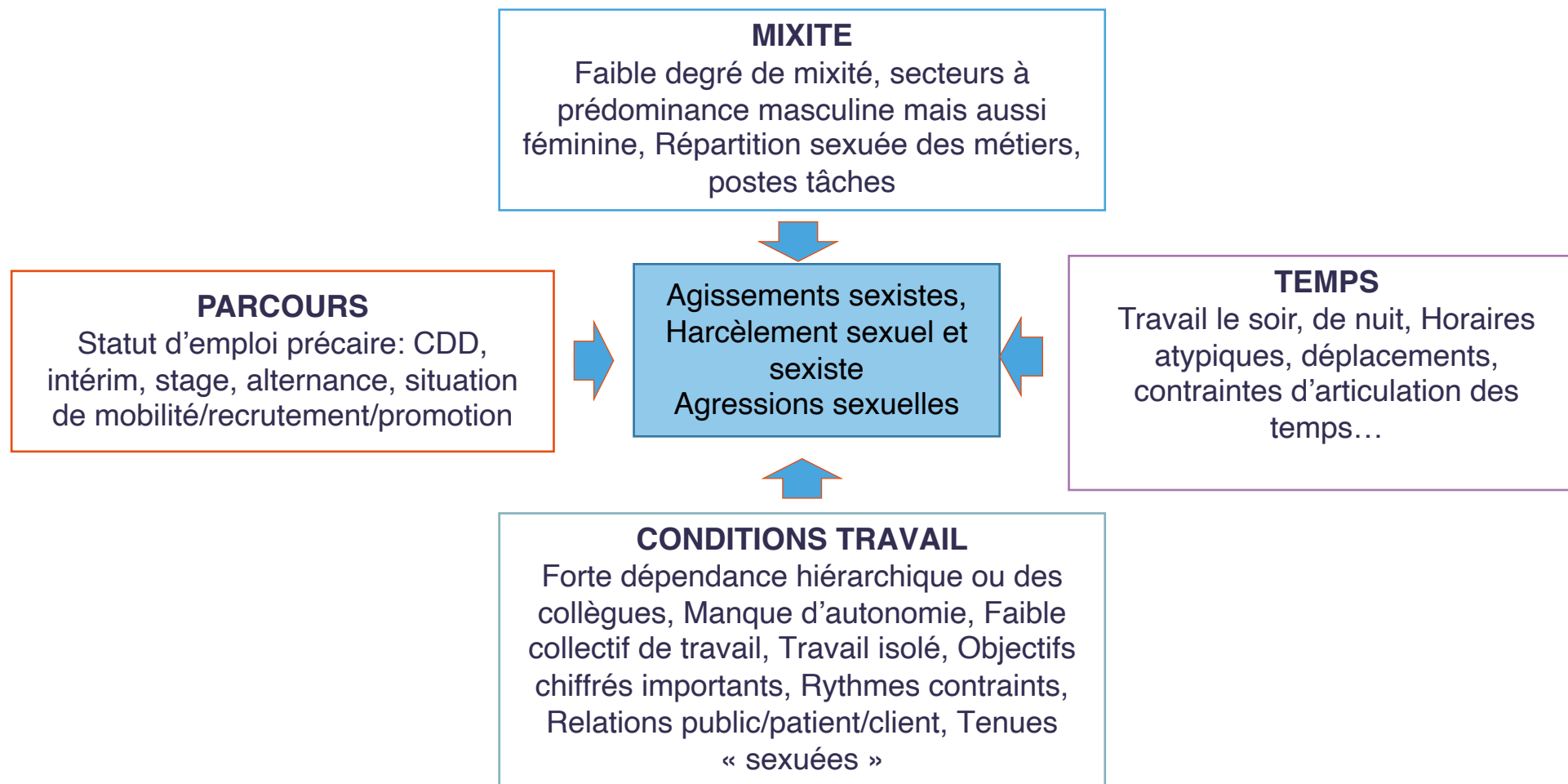
- **Jusqu'ici, ce sujet était considéré comme relevant des relations interpersonnelles, entre individus.**

Or aujourd'hui, de part l'obligation de prévention et d'action qui incombe à l'entreprise, **un sujet collectif d'entreprise qui concerne la direction, les IRP, les RH, les managers...**

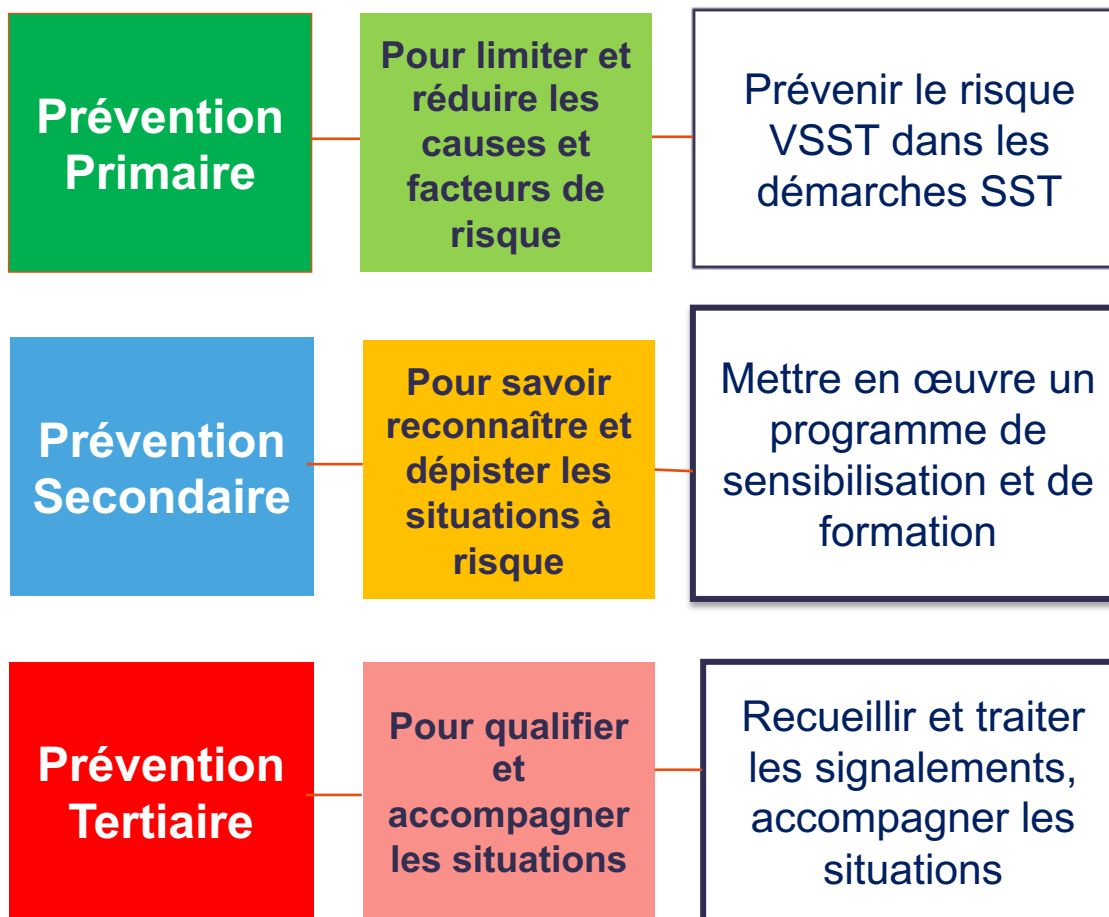
- **Jusqu'ici, on considérait que c'était une question de comportement uniquement**

Aujourd'hui, les études et nos constats de terrain révèlent que **certaines environnements et organisations de travail exposent au sexisme et VSST**

Les enquêtes montrent que certains facteurs de risques favorisent le développement du sexisme en entreprise



→ Les 3 niveaux de prévention



Les ARACT accompagnent de manière paritaire
les entreprises



Prévention Primaire

Pour limiter et
réduire les
causes et
facteurs de
risque

Prévenir le risque
VSST dans les
démarches SST

Diagnostiquer les
facteurs de risques /
ressources , les postes
exposés (DUERP)

Prévention Secondaire

Pour savoir
reconnaître et
dépister les
situations à
risque

Mettre en œuvre un
programme de
sensibilisation et de
formation

Former des référents,
animateurs du jeu,
managers

Prévention Tertiaire

Pour qualifier et
accompagner
les situations

Recueillir et traiter
les signalements,
accompagner les
situations

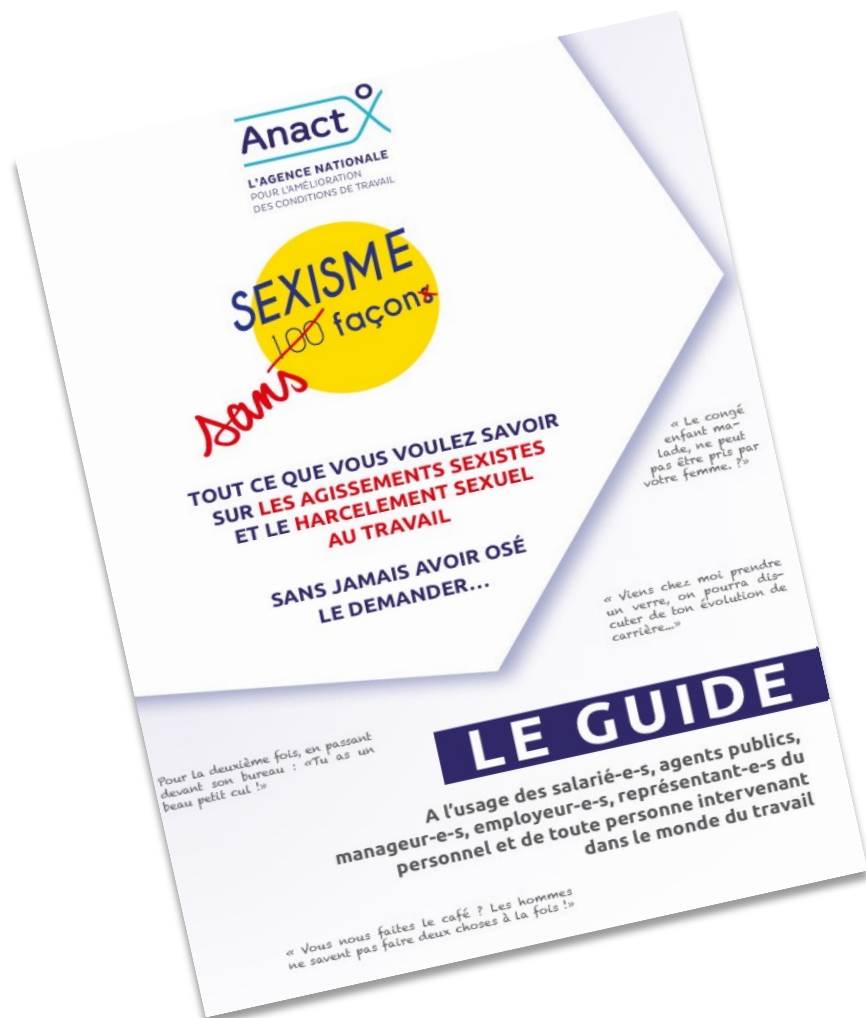
Concevoir la procédure
de recueil et traitement
des signalements –
Analyse des cas

#5

Des outils – des ressources (en plus d'un Kit)

Pour aller plus loin : le Guide Anact 12 pages qui se trouve dans le livret du jeu

Lire le guide de l'Anact
Guide « Tout ce que vous voulez savoir
sur les agissements sexistes et le
harcèlement sexuel au travail », réalisé
par l'Anact



5 cas d'entreprises publiés en octobre 2024

Prévenir les violences sexistes et sexuelles au travail. Enseignements tirés de l'expérience de cinq structures

Prévention primaire : limiter en amont l'exposition aux facteurs de risques de VSST

• [La démarche de Linevia : une démarche amont pour ne plus véhiculer les VSST](#)

Bretagne, Transport routier de voyageurs, 215 personnes.

Prévention secondaire : apprendre à reconnaître et qualifier les situations de VSST

• [La démarche de Forbo : les vertus de la prévention portée pas à pas](#)

Grand Est, production de sols PVC et de dalles de moquette, 372 personnes (site de Reims).

• [La démarche de GRDF : la culture de la prévention comme point d'ancrage](#)

Centre-Ouest, exploitation du réseau de distribution de gaz, 1 200 personnes sur le périmètre Centre-Ouest.

Prévention tertiaire : mettre en place un dispositif de traitement des cas de VSST

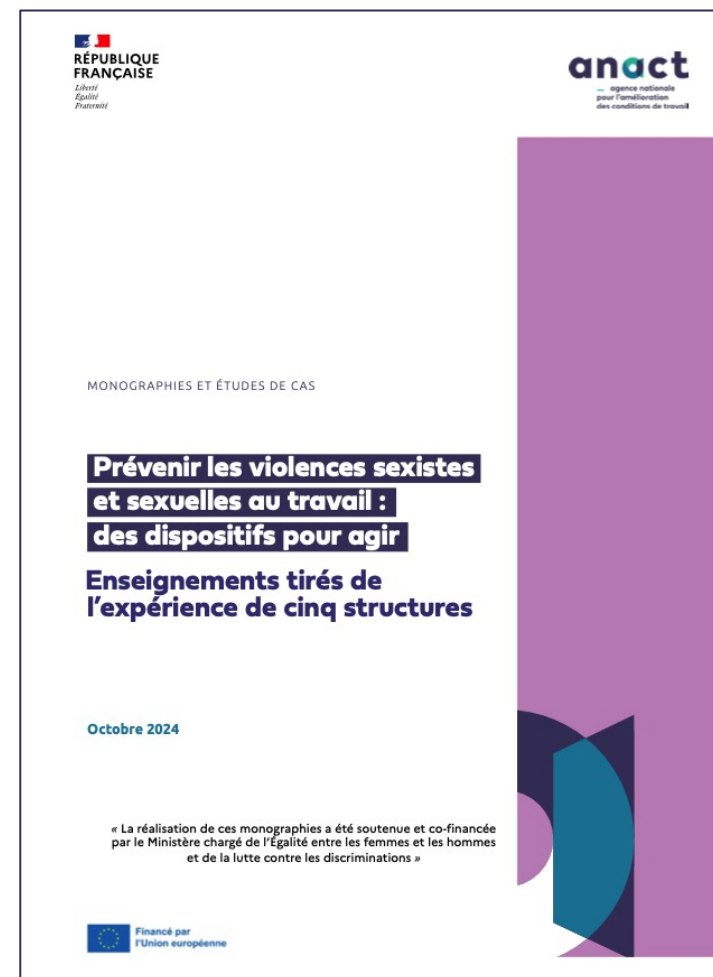
• [La démarche d'Asimat : création d'un dispositif d'alerte signé et porté par la direction générale](#)

Grand Est, association de soins infirmiers et de services à domicile, 948 personnes.

• [La démarche de Sergic : direction et management en première ligne pour déloger les VSST](#)

Hauts-de-France, services immobiliers, 700 personnes en France.

Quatre de ces cinq entreprises ont été accompagnées dans leur démarche par l'[Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail](#) de leur région.



<https://www.anact.fr/prevenir-les-violences-sexistes-et-sexuelles-au-travail-enseignements-tires-de-l'experience-de-cinq>



Financé par
l'Union européenne

Des ressources numériques

Supports vidéo :

Campagne de lutte contre le HARCÈLEMENT SEXUEL – Académie de Bretagne

<https://www.youtube.com/watch?v=-HVgRHgkclg>

<https://www.youtube.com/watch?v=7iy3yrlSQKM>

<https://www.youtube.com/watch?v=h7Oj7JPa0-0>

La sidération : VIDEO MURIEL SALMONA : Les conséquences psycho-traumatiques des violences : la sidération, la dissociation, la mémoire traumatique.

<https://www.youtube.com/watch?v=WuzUO697lw8>

Consentement tasse de thé

<https://www.youtube.com/watch?v=yj5NcMew6qc&feature=youtu.be>

Tout le monde s'en fout : le sexisme ordinaire au travail

<https://www.youtube.com/watch?v=H5Lr5pyBLN4>

Sites

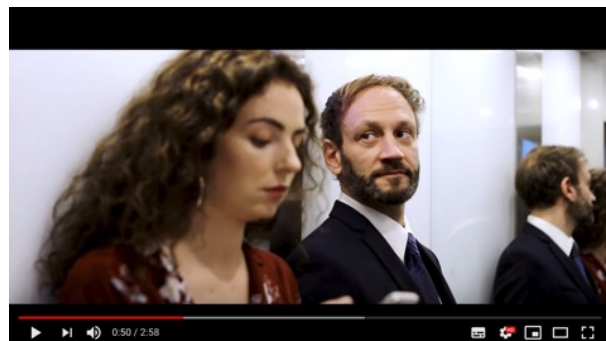
Prévenir le sexisme au travail : les ressources à télécharger

<https://www.anact.fr/prevenir-le-sexisme-au-travail-les-ressources-telecharger>

Le ministère du travail + guide

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/egalite-femmes-hommes/article/lutte-contre-le-harcèlement-sexuel-et-les-agissements-sexistes>

Autres Vidéos



« Au boulot ! »

Court-métrage sur le harcèlement sexuel au travail, réalisé dans le cadre d'un concours organisé par le Défenseur des droits



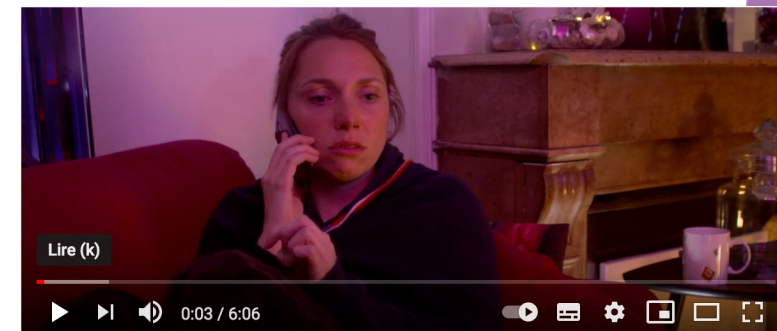
Et tout le monde s'en fout - Le sexisme ordinaire au travail

<https://www.youtube.com/watch?v=H5Lr5pyBLN4>



Les remarques sexistes - France Télévisions casse les clichés !

<https://www.youtube.com/watch?v=CFZ4jPIfgKk>



Court-métrage INTEFP - Lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail

<https://www.youtube.com/watch?v=huYwFfJPntI>



Consentement tasse de thé (version française)

https://www.youtube.com/watch?v=S-50iVx_yxU

Présentation du KIT prévention des VSST

Merci

Jean-Noël AMATO